

COMMUNE
SAINT LEGER DE MONTBRILLAIS

PROCES-VERBAL DE SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUILLET 2020

Membres en exercice : 11 Qui ont pris part à la délibération : 9 Date de convocation : 24/07/2020

L'an deux mil vingt, le vingt-neuf juillet à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune de Saint Léger de Montbrillais, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BATTY Philippe, Maire de Saint-Léger-de-Montbrillais.

Etaient présents : Mmes Mrs BATTY Philippe, BAILLERGEAU Agnès, RAGOT Valérie, BELLAMY Pascal, FOUQUET Emmanuelle, FULNEAU Franck, GONCALVES DO REGO Marie-Line, MALBRAND Guy et SAMPIC Amélie, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : ALIX Marie et HUPON Guillaume.

Mme SAMPIC Amélie a été élue secrétaire de séance.

PROJET DE CONSTRUCTION DE LOGEMENT PAR HABITAT 86

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet en cours : projet de construction de 3 logements par Habitat de la Vienne sur 2 parcelles que la commune donnerait à Habitat de la Vienne pour l'euro symbolique. Habitat de la Vienne demande à la commune de financer 40 000 € de surcoût de construction pour les travaux de renforcement.

Les logements projetés sont 2 de Type 2 et 1 de Type 3. Ils sont donc petits avec peu de chance d'accueillir des familles avec enfants.

Monsieur le Maire a demandé à Habitat de financer eux-mêmes le surcoût. Il reste dans l'attente d'une réponse de leur part.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal est défavorable pour une prise en charge par la commune des 40 000 € de travaux.

Il est envisagé de prendre contact avec des lotisseurs et des sociétés de construction pour une éventuelle initiative privée.

RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES

Le président du tribunal judiciaire de Poitiers appelle les communes à désigner les membres de la commission de contrôle des listes électorales. Dans les communes de moins de 1000 habitants, la commission est composée :

- D'un conseiller municipal (le maire et les adjoints ne peuvent siéger au sein de la commission
- D'un délégué de l'administration désigné par le préfet de département
- D'un délégué désigné par le président du tribunal judiciaire.

Monsieur Franck FULNEAU se porte volontaire pour siéger comme conseiller municipal au sein de la commission.

REFLEXION SUR LES INVESTISSEMENTS

Face à la crise sanitaire, le Département souhaite soutenir l'activité économique de proximité et permettre aux entreprises locales et aux artisans de retrouver des commandes génératrices de chiffre d'affaires. Il a donc décidé de mettre à disposition des communes une subvention ACTIV FLASH supplémentaire d'un montant de 9 750 € pour l'année 2020 afin de financer des travaux d'urgence dans les bâtiments communaux, d'améliorer l'environnement ou le cadre de vie communal.

Le conseil municipal propose les projets suivant :

- Mise aux normes de l'atelier municipal
- Isolation des combles de l'école / stores
- Rénovation de l'église

PROJET DE JARDIN ASSOCIATIF

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'un groupe d'habitants de la commune projettent la création d'un jardin associatif, participatif et expérimental. Un inventaire des terrains communaux disponibles a été réalisé :

- Un terrain à Montbrillais, actuellement exploité
- Un terrain vers Villeneuve, petite surface
- Un terrain à côté du Château d'eau

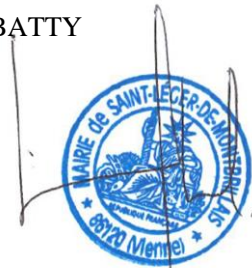
A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal est favorable pour une mise à disposition du terrain à côté du Château d'eau, parcelle cadastrée ZN34, pour tout ou partie. Les modalités prises de la mise à disposition seront rédigées postérieurement à la création de l'association.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe que Mme ORIOU Virginie, agent communal actuellement en congé parental a demandé une mise en disponibilité pour convenance personnelle pour une durée de un an. De ce fait, l'organisation et les effectifs au sein de la cantine scolaire et de la surveillance resteront identiques à ceux de l'année dernière.
- Monsieur le Maire informe qu'il a lancé une consultation et renégociation du contrat de location des photocopieurs, la renégociation auprès du prestataire actuel, Rex Rotary génère un gain de 156 € HT par trimestre. Une consultation pour les assurances va également être lancée.

Fait et délibéré les heure, jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Fait à Saint Léger de Montbrillais,
Le 30 juillet 2020.
Le Maire, Philippe BATTY



Nom	Prénom	Signature
BAILLERGEAU	Agnès	
RAGOT	Valérie	
HUPON	Guillaume	
ALIX	Marie	
BELLAMY	Pascal	

SAMPIC	Amélie	
FOUQUET	Emmanuelle	
FULNEAU	Franck	
GONCALVES DO REGO	Marie-Line	
MALBRAND	Guy	